



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le - 6 DEC. 2017

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Elena MAN-ESTIER
Gestion Ille-et-Vilaine

Poste : 02.99.84.59.04
elena.man-estier@culture.gouv.fr

Réf : SRA / 971962

Monsieur le Président de
Liffre Cormier Communauté
Service Urbanisme
28 rue de la Fontaine
35340 LIFFRE

Monsieur le Président,

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessous mentionnée, des dossiers de **permis d'aménager et de construire** :

Date de réception	: 7 novembre 2017
Présenté par	: SNC La Bretonnière
Lieu	: La Quinte – LIFFRE 15 rue de la Bretonnière – LIFFRE
Cadastre	: //
N° de dossiers	: PA 035 152 17 U 0004 / 0005 PC 035 152 17 U 0056

Les projets présentés, compte tenu de leur localisation et de leur importance, ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L531-14 du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation
le Directeur régional des affaires culturelles
Pour le Directeur régional

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie

P.J. : dossiers en retour